

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 13 MARS 2017, À 20H00, À LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, AU 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h04 sont présents messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante et Clarisse Viens.

Sont absents madame la mairesse Danielle Lavoie, madame la conseillère Sophie Bourassa et monsieur le conseiller Luc Lamoureux.

Est également présente la greffière, Me Julie Waite.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil municipal le 7 mars 2017, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Me Julie Waite, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, madame la mairesse suppléante Clarisse Viens déclare ouverte la présente séance extraordinaire à 20h04 et débute à 20h14.

RÉSOLUTION 2017-03-054

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MARS 2017

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
- 4.1 Désignation de fonctionnaires pour exercer les fonctions de directrices générales adjointes pour la période du 14 au 20 mars 2017 inclusivement
5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne a consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements. Elle a posé des questions, de 20h15 à 20h18 :

1. **Louis Côté**

**Directrice générale adjointe/
Désignation/Rémunération/
Qualification/Nombre**

RÉSOLUTION 2017-03-055

DÉSIGNATION DE FONCTIONNAIRES POUR EXERCER LES FONCTIONS DE DIRECTRICES GÉNÉRALES ADJOINTES POUR LA PÉRIODE DU 14 AU 20 MARS 2017 INCLUSIVEMENT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner deux fonctionnaires pour exercer les fonctions de directrices générales adjointes pour la période du 14 au 20 mars 2017 inclusivement, soit pendant une partie de la période de vacance du poste de directeur général;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désigne plusieurs fonctionnaires pour exercer les fonctions de directrice générale adjointe et établit leur compétence respective de la façon suivante :

- Madame Diane Gaudette assure la gestion des services du loisir et de la culture, de sécurité incendie et de sauvetage, des finances et de la trésorerie;
- Me Julie Waite assure la gestion des services de l'urbanisme, des travaux publics, des communications, des affaires juridiques et du greffe;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution;

QUE le conseil municipal désigne à titre de fonctionnaires pour exercer les fonctions de directrices générales adjointes, madame Diane Gaudette et Me Julie Waite, en sus de leurs fonctions respectives de directrice du Service des finances et de la trésorerie et de directrice du Service des affaires juridiques et du greffe, pour la période du 14 au 20 mars 2017 inclusivement;

QUE le traitement et les conditions de madame Gaudette et Me Waite demeurent les mêmes que ceux fixés à titre de directrices de service.

DEUXIEME PERIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

RÉSOLUTION 2017-03-056

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h22.

Clarisse Viens
Mairesse suppléante

Me Julie Waite
Greffière